



L'association coopérative d'économie familiale de Laval est une association de défense des droits des consommateurs. Chaque année, nous négocions auprès d'Hydro-Québec des ententes pour des personnes à faible revenu en difficulté de paiement. Parmi celles-ci, nous retrouvons un grand nombre de familles pauvres qui sont durement frappées par les hausses de tarifs d'électricité des quinze dernières années. Nous luttons depuis de nombreuses années pour un meilleur accès à l'énergie (électricité et chauffage) pour l'ensemble des ménages québécois.

Nous aurions souhaité déposer un mémoire dans le cadre de la consultation sur l'encadrement et le développement des énergies propres au Québec. Toutefois, les modalités de la consultation limitent notre participation. Les délais trop courts et la période particulièrement mal choisie (du 2 juin au 1<sup>er</sup> août, en plein été) nous empêchent de le faire. De plus, le cahier du participant fourni, censé orienter la rédaction de notre mémoire, est incomplet et ne pose pas clairement les intentions du gouvernement.

Toutefois, la modernisation du cadre légal et réglementaire du secteur de l'énergie est un projet majeur qui aura des effets dévastateurs pour ceux et celles que nous défendons si les intérêts économiques l'emportent sur les principes d'équité et de justice sociale. C'est pourquoi l'ACEF de Laval souhaite tout de même porter à votre attention certains éléments qui nous semblent fondamentaux si l'on veut éviter que les mesures mises en place ne frappent indûment les ménages les plus précaires.

Pour l'ACEF de Laval, la modernisation du cadre légal et réglementaire régissant le secteur de l'énergie au Québec doit se faire en respectant les fondements suivants :

- Maintenir le principe d'interfinancement en faveur des clientes et clients résidentiels ;
- Offrir une ou des options de tarification dynamique qui n'auront pas pour effet d'augmenter la facture d'électricité des clientes et clients résidentiels ;
- Prolonger la trêve hivernale et intégrer dans la LRÉ le principe de trêve caniculaire ;
- Restaurer les compétences de la Régie abrogées par le Projet de loi 34 ;
- Assurer l'indépendance de la Régie ;
- Maintenir la procédure d'appels d'offres pour les approvisionnements énergétiques
- Maintenir le caractère public du service électrique ;
- Exiger du gouvernement un réinvestissement, dans la décarbonation et la sobriété énergétique du Québec, des dividendes versés par Hydro-Québec.

Le Québec se doit d'adopter une approche inclusive en s'assurant que la décarbonation de l'économie profite à tous et toutes. Il est de notre devoir de veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte dans cette transition vers un avenir énergétique durable.



Directrice  
ACEF de Laval